

2009/1118 - Lyon 7ème - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Office Municipal des Sports de Lyon (OSL) pour l'occupation du club house de l'ancien club LOU omnisport situé dans la Plaine des Jeux de Gerland - 419 avenue Jean Jaurès - N° EI 07032 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 19/01/2009, p. 0126)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui concerne l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Office Municipal des Sports de Lyon pour l'occupation du club house de l'ancien club LOU omnisport situé dans la Plaine des Jeux de Gerland.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il nous est aujourd'hui proposé de mettre à la disposition de l'Office Municipal des Sports, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, l'ensemble des bureaux du LOU et le bar restaurant dénommé autrefois « Etoile du LOU ».

Lors de la délibération 2008/566 du 15 septembre 2008, une subvention d'équipement de 25.000 € avait été allouée à l'Office des Sports de Lyon afin de lui permettre d'exercer une activité de restauration en procédant, notamment, à l'acquisition de mobilier de cuisine et de salle. A cette occasion et dans le cadre de l'intervention de notre Groupe, si nous avons rappelé notre soutien à l'Office des Sports, dans le cadre de sa mission première, nous avons voté contre l'attribution de la subvention exceptionnelle destinée à rééquiper l'ancien club house en vue de cette activité de restauration.

Nous avons alors rappelé notre opposition dès lors que la mission de l'Office des Sports est de favoriser, dans le cadre d'une structure souple et légère, les synergies entre les clubs sportifs. S'improviser restaurateur nous semble être une prise de risque économique très importante pouvant mettre en péril l'activité première même de l'Office des Sports. Vous en aviez d'ailleurs convenu Monsieur le Maire en précisant que vous demanderiez à l'Office Municipal des Sports de faire preuve de la plus grande prudence.

Nous avons été surpris d'ailleurs, que dans le cadre du budget prévisionnel de l'Office de 44.000 €, 15.000 € soient affectés à l'achat d'une licence IV puisque cette licence est nécessaire pour les bars, mais totalement inutile pour l'activité de restauration. Nous constatons aujourd'hui malheureusement, que nos remarques étaient fondées puisque la licence IV inutile, va finalement être revendue. Nous nous interrogeons cependant sur les conséquences financières de cet achat-revente et nous espérons que l'Office des Sports, et donc indirectement les contribuables Lyonnais, ne seront pas perdants.

Si nous sommes donc favorables à la mise à disposition des locaux dans le cadre de la mission première et essentielle de l'Office des

Sports, nous réitérons notre opposition quant à l'activité de restauration. Dès lors, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne vais pas du tout être long sur ce sujet, juste pour vous dire que notre Groupe partage complètement ce que vient d'exprimer notre Collègue Mme Bouzerda. Effectivement, comme nous l'avons déjà dit lors de notre Conseil du 15 septembre 2008 puis répété au Conseil du 7e arrondissement, il ne nous apparaît pas sain que l'Office des Sports de Lyon s'engage dans une activité de restauration compte tenu du risque financier que cela fait peser sur ses épaules.

En conséquence, nous nous abstenons également. Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, il est toujours difficile d'avoir des débats en Commission et puis on se rend compte que finalement, les réponses apportées ne servent à rien puisque les mêmes questions sont posées une semaine après devant le Conseil. Il va donc falloir qu'on se penche un jour ou l'autre sur l'utilité des Commissions vu que lorsqu'on apporte les réponses, ça ne sert à rien. Alors je vais vous faire exactement la même réponse qui a été apportée à la même question en Commission des Sports.

Madame Bouzerda vous faites dans votre intervention trois erreurs et trois erreurs sur les chiffres. Vous dites, tout d'abord, que nous avons voté une subvention d'investissement de 25 000 euros pour l'achat du matériel un peu comme si l'Office des Sports n'avait acheté que pour 25 000 euros de matériel. Heureusement qu'il ne s'est pas simplement lié sur cette subvention car il n'y aurait que quelques tables et quelques chaises et je ne pense pas qu'il aurait pu organiser son activité.

La deuxième erreur : vous dites que son budget annuel serait de 44 000 euros. Je pense que vous vous êtes trompée, que les chiffres qu'on vous a donnés –demandez à M. Geourjon qui est un homme de chiffres, il vous les donnera- sont bien au deçà de ce que vous avez dit.

Ce qui veut dire que le 3^e chiffre de la licence IV qui aurait été achetée 15 000 euros, est faux, il n'y a jamais eu cet achat là, on l'a dit en Commission des Sports et pourtant, j'ai entendu Monsieur Geourjon je suis comme vous, j'étais très attentif aux propos de Mme Bouzerda. En plus, je sais qu'elle aime bien le sport et qu'elle va bientôt venir manger au Fair Play, le restaurant de l'Office des Sports à mon invitation, elle pourra se rendre compte de l'utilité des fonds publics et du bien fondé de ce qu'a fait l'Office des Sports.

M. LE MAIRE : Cela peut être dangereux pour les finances de l'Office municipal bien sûr...

M. BRAILLARD Thierry : Et donc, les problèmes de licence IV n'ont aucun rapport avec les finances de la Ville puisque je vous redis que tout ce qui a été investi était bien au deçà de ces 25 000 euros et bien au deçà puisque c'était une somme en tout de 60 et quelques milles euros investie par l'Office des Sports, dans lesquels les 25 000 euros de la Ville étaient une participation. Donc il n'y a pas à voir s'il y a des finances de la Ville auxquelles il faut faire attention.

Donc sur ces chiffres, il y avait ces trois erreurs que je voulais corriger.

Sur le bien fondé, M. le Maire avait appelé l'attention du Conseil de l'Office des Sports sur le fait qu'il fallait une organisation sécurisante et sécurisée car il est clair, et vous avez raison, qu'on ne peut pas mettre en péril les finances de l'Office des Sports par rapport à une activité qui se veut une activité de restauration et où je le rappelle quand même, restauration principalement destinée aux clubs de sports, ne l'oublions pas !

Donc, l'organisation a été faite, une EURL a été créée (là encore, ça a été présenté en Commission des Sports) avec un gérant non rémunéré qui est Alain Lapierre, Président de « Mur mur », vous connaissez, une activité dans le 7^e arrondissement qui fonctionne très bien (Alain Lapierre est vice-président de l'Office des Sports) et donc à titre bénévole, il assure et il assume la gestion de l'EURL qui gère le restaurant, qui est donc déconnecté de l'organisation même de l'association loi 1901 « Office des Sports » et pour conclure, on verra -et d'ailleurs, je vous l'avais dit en Commission- le bilan sera établi au bout de 6 mois. Au bout d'un mois, on pulvérise déjà les records au-delà de mes prévisions, tout cela se passe très bien. Vous avez vu que lorsqu'il y a des sportifs qui viennent dans l'agglomération et bien ils se retrouvent où ? Au Fair Play, à déjeuner. Je pense à Laura Flessel qui était la semaine dernière à Oullins et qui a terminé au Fair Play. Et on me dit encore que ce soir, un club organise une Assemblée Générale. La semaine dernière, c'était un club de Rhodia Vaise qui organisait son Assemblée Générale, aussi dans ces locaux avec un petit buffet derrière. Tout se passe bien, on est au-delà des premières prévisions et vraiment, je vous renouvelle mon invitation. Vous verrez qu'après ce déjeuner, vous verrez ce Fair Play d'un autre regard.

Monsieur le Maire, je vous invite également !

M. LE MAIRE : Merci beaucoup ! Ne nous soumettez pas à la tentation, Monsieur Brailard !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate–MODEM et Ensemble Pour Lyon se sont abstenus.)

(Adopté.)